Le 11/07/2024 - Communiqué de presse - Auteur : Colomiers | Temps de lecture : ± 1 minute et 15 secondes

La Ville de Colomiers s'engage dans le dispositif « Pop’up and Do »

La signature de la convention concernant le dispositif « Pop’up and Do » reflète la détermination de la Municipalité de Colomiers et de l’association « Crèche and do » à soutenir les jeunes enfants et leurs familles. L’association « Crèche and Do » a été créée il y a 25 ans par Frédérique Dousset, qui en est aujourd’hui la directrice. Le dispositif « Pop’up and Do » est une nouvelle initiative visant à offrir un accompagnement social et éducatif pendant un an aux enfants en situation de vulnérabilité et à leurs familles.

Ce partenariat est destiné à améliorer les conditions de vie et le développement de ces enfants. « *Colomiers est la ville du bien-être dès le jeune âge. Notre politique d’accueil s’appuie sur un accès de droit pour tous les enfants et un accueil adapté pour toutes celles et tous ceux qui relèvent de besoins spécifiques*, a affirmé Marie-Christine Chanchorle, Conseillère déléguée à la Petite Enfance auprès de Mme le Maire. *Nos actions consisteront en la mise en œuvre d’un accompagnement social et éducatif de familles et d’enfants durant la période périnatale (0-3 ans) en situation de vulnérabilité, de retard de développement ou diagnostiqués par une pathologie handicapante retardant la trajectoire de développement de l’enfant*. *Une équipe de professionnels pluridisciplinaire, salariés de l’association (psychologue, éducatrice spécialisée, éducatrice de jeunes enfants) agiront en complément des actions des professionnels de l’accueil collectif et en accord avec les familles concernées. »*

La subvention globale municipale annuelle allouée s’élève à 20 000 € pour l’accompagnement de 4 à 6 enfants minimum, selon leurs besoins et le temps définis par le PAP de chacun. La Ville de Colomiers contribuera à hauteur de 15 500 €. La Cité éducative apportera, quant à elle, sa contribution à hauteur de 4 500 € dès 2024. Cette association bénéficie par ailleurs de subventions de fonctionnement globales de la part de la Caisse d’Allocations Familiales et du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

La Ville de Colomiers devient 2ème ville de Haute-Garonne, avec Toulouse, à développer un tel dispositif de mixité sociale, de prévention précoce, dans la lutte pour l’égalité des chances, dès le plus jeune âge.

VOS CONTACTS

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42
dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr